



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Liste d'aptitude des personnels de la filière administrative

Année 2024

Rectorat de l'académie de Poitiers -
Direction des services départementaux
de l'éducation nationale de la Vienne

Direction des ressources humaines

Division des personnels d'encadrement,
ATSS et des retraites (DIPEAR)

Bureau de gestion des personnels
d'encadrement (DIPEAR 1)

Bureau de gestion des personnels
administratifs, techniques, sociaux et
de santé (DIPEAR 2)

Affaire suivie par

Jérémy DEPERSIN
Chef de bureau DIPEAR 1
05.16.52.63.95
jeremy.depersin@ac-poitiers.fr

Magali BOXUS
Chef de bureau DIPEAR 2
05.16.52.63.13
resp-dipear2@ac-poitiers.fr

Rectorat de l'académie de Poitiers
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Numéro : n°2024-143

Date : 14 mars 2024

Références :

- Bulletin officiel spécial n°47 du 15 décembre 2022 ;
- Lignes directrices de gestion académiques du 5 mars 2024 ;

Destinataires :

Pour attribution

Madame et Monsieur les présidents des universités de Poitiers et La Rochelle
Monsieur le directeur de l'ISAE-ENSMA
Monsieur le directeur général du CNED
Madame la directrice générale du réseau CANOPE
Madame la directrice générale du CROUS
Monsieur le directeur du CREPS de Poitiers
Madame la directrice et Messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN)
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)
Mesdames et Messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation (CIO)
Mesdames et Messieurs les responsables de services du rectorat de l'académie de Poitiers

Pièces-jointes :

- Annexe 1 : Lignes directrices de gestion académiques
- Annexe 2 : Conditions d'inscription, pièces à fournir, critères de départage et calendrier
- Annexe 3 : Fiche individuelle de proposition
- Annexe 4 : Rapport d'aptitude professionnelle (RAP)
- Annexe 5 : Rapport d'activité (RA)
- Annexe 6 : Liste récapitulative des propositions classées (pour les EPA, EPN et EPSCP) ;
-

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité des modalités de promotion par liste d'aptitude (LA) dans les corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE) et des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) au titre de l'année 2024. **Cette information est importante à porter d'ores et déjà à la connaissance de tous car, du fait du nouvel applicatif de gestion RH, la gestion de ces promotions sera très contrainte.**

Les principes et modalités de la promotion de corps par liste d'aptitude (LA) sont précisées dans les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels (annexe 1).

J'attire votre attention sur les conditions d'ancienneté que les candidats doivent réunir au 1^{er} janvier 2024 pour pouvoir prétendre à la promotion de corps, les pièces à fournir par le candidat, les critères de départage et le calendrier des opérations de promotion (**annexe 2**).

Tout candidat à une inscription sur la liste d'aptitude devra transmettre le **vendredi 5 avril 2024** au plus tard son dossier d'inscription visé par le supérieur hiérarchique **par voie électronique uniquement** aux adresses indiquées ci-dessous :

- pour un accès corps des AAE : dipear1@ac-poitiers.fr
- pour un accès au corps des SAENES : saenes@ac-poitiers.fr

S'agissant des établissements publics disposant de compétences propres en termes de gestion de leurs ressources humaines les dossiers de candidatures et la liste des propositions classées (annexe 6) devront être transmises au plus tard le 16 mai 2024.

Je vous rappelle que les changements de corps prennent effet le 1^{er} septembre 2024.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La rectrice de l'académie de Poitiers

Bénédicte ROBERT

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

JEAN JACQUES VIAL